

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport annuel 2010 du Conseil administratif sur le Fonds chômage.

Rapport de Mme Martine Sumi.

Le rapport sur le Fonds chômage 2010 a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 19 avril 2010. La commission, sous les présidences de MM. R. Pattaroni et O. Fiumelli, a étudié le rapport annuel 2010 sur le Fonds chômage lors de ses séances des 3 et 11 mai 2011, 21 juin, 6, 20 et 27 septembre, 4 octobre et 16 novembre 2011.

La rapporteuse remercie Mme Sandrine Vuilleumier pour l'indispensable contribution de ses toujours excellentes notes de séances.

Préambule

Le 24 septembre 2003, le Conseil municipal adoptait son règlement pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle.

Son article premier instaure le Fonds municipal de lutte contre le chômage, principalement de longue durée, dans l'objectif de contribuer à la réintégration sociale et professionnelles des chômeuses et chômeurs, ainsi que de toute personne en recherche d'emploi.

L'article 6 de ce règlement exige que les résultats des évaluations des projets financés par le fonds soient communiqués au Conseil municipal.

Séance du 3 mai 2011

Audition de Mme Sandrine Salerno, maire, accompagnée de M. Hervé Pichelin, délégué au développement durable, à l'égalité et à la diversité

Actuellement, aucun service de la Ville de Genève n'offre des occasions de réinsertion via le Fonds chômage, mais il serait possible de le faire tout en respectant le règlement. Les projets refusés, comme par exemple le projet Entourage, ne figurent pas dans le présent rapport.

Même s'il y a eu quelques exceptions par le passé, le Conseil administratif exprime son souhait de ne plus employer des emplois de solidarité au sein de l'administration municipale.

Le président déclare être déçu par le manque de réalisations concrètes et il demande s'il serait possible d'avoir une comptabilité précise des insertions réussies voire des postes de travail effectivement créés.

Le délégué au développement durable, à l'égalité et à la diversité répond qu'il y a un problème de temps et que donner un suivi n'aurait guère de sens. Il ajoute qu'il s'agit, en outre, de personnes exclues des filets traditionnels et qu'il est difficile pour elles de retrouver des emplois. Il ajoute que la logique relève de l'insertion professionnelle. Le but de Via est, par exemple, d'intégrer des jeunes en rupture dont ne s'occupent ni le Canton ni le secteur privé. A ses yeux, les projets que le Fonds chômage finance sont le complément indispensable des prestations cantonales.

La maire signale de nombreux cas de personne n'ayant plus aucun droit à des prestations sociales et qui se retrouvent finalement entièrement à la charge de leur famille.

Selon elle, les projets cantonaux ne servent surtout qu'à fournir de la main d'œuvre bon marché aux services de l'Etat et aux entreprises privées, sans offrir aux chômeurs et aux chômeuses des vraies places de travail au bout de leur mesure.

Les commissaires et le président s'étonnent que seule la moitié du fonds ait été affectée en 2010 et, surtout, qu'une grande partie des sommes allouées soient destinées à des postes d'encadrement dans les associations plutôt qu'à la création de postes de travail pour les chômeurs et chômeuses.

Un commissaire relève que les projets visent pratiquement exclusivement les jeunes et il se demande si certains ne pourraient pas cibler les 50 ans et plus.

Le délégué au développement durable, à l'égalité et à la diversité lui répond que des démarches sont lancées pour susciter des projets au sein de cette classe d'âge. Il ajoute que le fonds s'adresse aux associations et non pas directement aux personnes. Les aides sont limitées dans le temps et durent en principe deux ans. Il complète en avançant que le Fonds chômage s'inscrit particulièrement bien dans l'axe de développement durable auquel le Conseil administratif souscrit complètement.

Un commissaire déclare que la Ville intervient par ce fonds par subsidiarité alors que ce serait normalement l'affaire du Canton que de s'occuper des gens au chômage. Il ajoute qu'il y a un mélange des genres. Il déclare que ce n'est pas la Ville de Genève qui pourra résoudre le chômage mais bien le Canton qui peut intervenir, en particulier sur la fiscalité.

Séance du 11 mai 2011

Discussion

Dans son ensemble, restée sur sa faim de connaître l'objet, la commission décide d'examiner davantage ce rapport.

Beaucoup de commissaires s'accordent à penser que l'intitulé du Fonds chômage devrait être revu.

Séances des 21 juin, 6, 20 et 27 septembre, et 4 octobre 2011

A chacune de ses séances, la commission débordée par d'autres points jugés plus prioritaires, a dû reporter le traitement du rapport 2010 du Fonds chômage.

Séance du 16 novembre 2011

Prises de position

Après un rappel de l'état de traitement du rapport, le président déclare qu'il est question ce soir de prendre formellement acte de ce rapport, ce qui signifie seulement qu'on l'a lu. Les partis ont tous étudiés avec soin ce rapport, voire rendu visite aux associations bénéficiaires, pour se faire une opinion et expriment par conséquent leurs positions.

Les socialistes déclarent que le chômage représente un vrai fléau de société et l'illustre avec l'indication noire d'une augmentation de 572 personnes inscrites au chômage uniquement en octobre à Genève. Pour ce parti, toute tentative de politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle semble un devoir, une évidence envers les populations fragilisées et ce tout spécialement en temps de crise qui perdure depuis 2008 au moins.

Toutefois, à leurs yeux, le rapport 2010 du Fonds chômage ne contient pratiquement aucun résultat chiffré tangible, alors que le règlement le prévoit expressément. Les informations contenues ne sont en fait que des prévisions alors que les indications pertinentes pour prendre acte de ce rapport doivent être des bilans chiffrés et les résultats de réinsertions réussies.

Les socialistes constatent avec satisfaction que certaines populations fragilisées, dont les jeunes en rupture, les femmes en situation d'immigration, et des personnes vivant en marge de la société semblent trouver un peu d'aide à un début d'insertion sociale, mais s'interrogent si c'est bien la finalité du Fonds chômage que de leur venir en aide en dernier recours. Ils ajoutent que, après huit ans d'existence de ce fonds, il mériterait un vrai bilan et non pas des rapports annuels beaucoup trop succincts et basés uniquement sur des prévisions en lieu et place des évaluations quantifiées prévues par l'article 6 de son règlement. Ils insistent sur le fait que cela semble une bonne politique publique, mais qu'elle nécessite d'être recadrée car elle ne sort pas directement les gens du chômage ou, en tout cas, ne donne pas les informations qui permettraient d'en mesurer les effets bénéfiques.

Les socialistes remarquent que la loi cantonale sur le chômage restreint de façon drastique les possibilités de la Ville en matière d'aide à l'emploi, et supposent que c'est pour cela que le Conseil administratif a introduit une notion d'aide aux projets par le biais d'associations.

Le Mouvement citoyens genevois approuve totalement l'analyse des socialistes et rappelle la genèse de ce fonds créé dans le but d'aider les chômeurs grâce à une dotation financière importante. Avec ce système de subventionnement des associations, le Mouvement citoyens genevois déplore qu'en lieu et place d'être dans l'aide aux chômeurs et aux chômeuses, on se situe au mieux au niveau de l'aide

sociale pour des personnes complètement sorties du filet social et, au pire, à des frais de fonctionnement d'associations existant déjà sans les projets de réinsertion financés par le fonds. Il s'étonne, par ailleurs, qu'au vu de la crise économique seule la moitié du fonds ait été prévue d'être allouée et il regrette de ne pas avoir les informations concrètes sur ce qui a effectivement été utilisé des sommes promises.

Selon le Mouvement citoyens genevois, le règlement du Fonds chômage n'exclut pas la possibilité de soutenir un projet déposé par une personne physique et il tombe des nues en entendant que le cas de figure ne s'est pas présenté. Il ajoute que, s'il n'est pas opposé aux actions menées, il déplore que les actions ne s'occupent pas directement des chômeurs. Il précise qu'il trouve bien de former et de s'occuper des jeunes en rupture, mais reste très dubitatif quand il voit que tous ces millions n'ont permis de sortir que très peu de monde du chômage et que le rapport est très discret sur ces résultats. Le Mouvement citoyens genevois souhaite retrouver le projet d'arrêté PA-30 «Un Fonds chômage utile pour les personnes en difficulté et les sans droits cantonaux et fédéraux», accepté par le Conseil municipal lors de la séance du 25 juin 2002, et qui est à l'origine du Fonds chômage. Le Mouvement citoyens genevois doute que le Conseil administratif ait vraiment suivi les recommandations du Conseil municipal de cette époque.

Le Parti démocrate-chrétien estime que le Fonds chômage n'est qu'une grande nébuleuse qui crée des machines qui engagent une quantité de collaborateurs pour faire vivre des projets, mais qui, finalement, ne permet d'insérer que très peu de chômeurs. L'absence d'informations effectives chiffrées est à nouveau relevée.

Le Parti démocrate-chrétien aimerait qu'une évaluation par des spécialistes extérieurs à l'administration soit faite.

Ce parti considère, au vu des maigres informations reçues, que l'on a complètement dévié du fait que ce fonds doit aider les chômeurs et il ajoute qu'il faut aussi se poser la question des doublons avec l'action du Canton.

Les Verts trouvent aussi navrant que ce rapport soit aussi incomplet, mais ne rejoignent pas les critiques des autres groupes politiques. Ils estiment que, si le rapport est critiquable dans la forme, cela ne signifie pas encore que la politique publique mise en place au niveau du Fonds chômage n'est pas bonne.

Ils considèrent que la Ville est dans un traitement différencié du chômage que celui effectué par le Canton de l'aide personnelle aux chômeurs qui relève du mandat de l'assurance chômage.

Ce parti situe le travail du Fonds chômage au niveau de prévention du chômage qui, en passant par l'intégration et la formation, tente d'éviter le chômage voire aussi justement le recours à l'aide sociale.

Les Verts estiment que c'est en cela que les actions contenues dans ce rapport, même si elles sont insuffisamment étayées par rapport à leur efficacité, constituent de bonnes activités.

L'Union démocratique du centre constate que ce rapport soulève plein de questions et observe que le Fonds chômage ne s'adresse pas vraiment aux chômeurs, même s'il est question de prendre le chômage en amont et qu'il lui manque beaucoup d'explications. Il précise que les représentants du Parti démocrate-chrétien et du Mouvement citoyens genevois ont soulevé d'importantes questions et elle doute que l'on puisse ainsi valider ce rapport sans émettre de sérieuses réserves. L'Union démocratique du centre a l'impression que l'on croise plusieurs populations, comme dans le cas de l'aide sociale, et elle souhaiterait avoir une vision plus globale et constate amèrement que ce document ne l'aide pas à y parvenir. Elle refuse donc de valider ce rapport qui ne lui convient pas du tout.

Il manque beaucoup d'éléments au Parti libéral-radical pour se faire un avis sérieux sur les résultats du Fonds chômage. Il ajoute que les informations ne sont pas assez précises et considère aussi qu'il faut s'interroger sur les moyens à disposition afin de ne pas se retrouver chaque année avec la même problématique et la même discussion frustrante.

En guise de conclusion la commission prend acte avec scepticisme de l'efficacité des mesures financées par le Fonds chômage au regard, au mieux, des maigres résultats chiffrés d'insertion transmis et, au pire, en raison de l'absence d'indications chiffrées.

Comme le rapport 2009 du Fonds chômage va être prochainement traité devant le plenum, les commissaires souhaitent ne faire qu'une seule fois le débat en assemblée et ils se mettent d'accord pour présenter une motion d'ordonnancement afin que les rapports des deux années soient abordés au même moment.